

## **REGLEMENT DU TRAIL CHRISTO D'AIR**

### **ARTICLE 1**

Organisation : Le TRAIL CHRISTO D'AIR est organisé par CAP GRAND AIR, association régie par la loi 1901, le dimanche 16 octobre 2016. Le départ de la course est prévu à 9 h au complexe sportif de Saint Christo en Jarez. Les inscriptions se font exclusivement sur le site [www.eventicom.fr](http://www.eventicom.fr)

### **ARTICLE 2**

Parcours : Les parcours, par équipe de 2, avec départ et arrivée au complexe sportif de Saint Christo en Jarez, se déroulent dans le village et sur des sentiers hors du village, empruntant parfois des sections de routes goudronnées ou croisant des routes départementales.

#### **- PROLOGUE:**

Une boucle de 2 km dans le village, est assurée par un concurrent de l'équipe qui récupère son équipier pour un second tour à 2.

#### **- TRAILS:**

Les 2 coureurs enchaînent, en duo, un début de parcours commun, puis se séparent pour terminer chacun leur parcours.

Petit parcours: 9 km et 300 m de dénivelé positif.

Grand parcours: 17 km et 670 m de dénivelé positif.

### **ARTICLE 3**

Toute personne de plus de 18 ans, qui veut participer en équipe au Trail Christo d'Air, doit être :

\* titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

\* titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

\* titulaires d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

\* titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### **ARTICLE 4**

Dossards : La remise des dossards se fera le jour de la course à partir de 7 h 30 jusqu'à 8 h 45. Aucune inscription ne se fera le jour même.

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 100 premières équipes inscrites.

## **ARTICLE 5**

La sécurité des coureurs est assurée par des bénévoles, des membres de Cap Grand Air, un médecin et une équipe de secouristes.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours ou les horaires.

En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement des secours et des recherches inutiles, il est impératif de le signaler auprès d'un contrôleur et de restituer son dossard à l'organisation.

## **ARTICLE 6**

Barrières horaires: le balisage sera assuré jusqu'à 13 h.

## **ARTICLE 7**

Ravitaillements:

Il est conseillé d'emporter avec soi des vivres de course et de l'eau car un seul ravitaillement est prévu sur le grand parcours.

A l'arrivée un ravitaillement sera offert aux coureurs.

## **ARTICLE 8**

Disqualifications: Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours:

- Respect du règlement
- Le passage à un point de contrôle, respect des parcours.
- L'environnement (papiers, détritiques....)
- Les consignes particulières d'un organisateur
- Respect des autres concurrents

## **ARTICLE 9**

Classement, récompenses : La clôture des résultats sera proclamée à partir de 12h00. Un classement avec récompenses, par catégories, sera établi:

3 premières équipes scratch Première équipe féminine Première équipe mixte

Pas de cumul des récompenses.

## **ARTICLE 10**

Assurances : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

## **ARTICLE 11**

Les droits à l'image : Les concurrents, de part leur participation au TRAIL CHRISTO D'AIR, autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

## **ARTICLE 12**

Annulations : Pour toute demande d'annulation (accompagnée d'un certificat médical) contacter le 06 84 09 71 09 avant le 16 octobre 2016.

**ARTICLE 13**

Les organisateurs pourront modifier les parcours ou annuler les épreuves suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...) Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**ARTICLE 14**

Le règlement : La participation au TRAIL CHRISTO D'AIR implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.